

Assemblée Générale

14 décembre 2021

Procès-verbal

L'Assemblée Générale du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne s'est tenue le lundi 14 décembre 2021 à 11h00, dans les locaux du conseil départemental de la Haute-Marne sous la présidence de M. Nicolas LACROIX et en présence de M. Hervé GERIN, Sous-Préfet de Saint-Dizier.

➤ Membres présents (40)

Mmes Nathalie BELLO, Judith BUROT, Leslie-Anne COLLIN, Elodie FADEL, Caroline TRIPIED, Annick VERRON, Christiane WELTI,

MM. Bernard ADAM, Francis BARTHELEMY, Michel BOULLEE, Olivier BUISSON, Yves CHAUVELOT, Patrick COLIN, Romain COLLIN, Michel DAL BORGIO, Philippe DELBE, Frédéric FABRE, Jean-Marc FEVRE, Daniel FRIQUET, Hervé GERIN, Yannick GOUGET, Bernard GUY, Laurent HASSELBERGER, Gérard HUBLOT, José LACOURT, Nicolas LACROIX, Marc LEBRUN, Gilles LIEGEOIS, Jean-Baptiste MAIREL, Alain MALINGREY, Etienne MARASI, Giocondo MILESI, Philippe NOVAC, Bertrand OLLIVIER, Gaëtan PERCHAT, François ROSENBERG, Jacky THIEBLEMONT, Damien THIERIOT, Bruno TONON, Patrice TORRES.

➤ Membres excusés et représentés (10)

Mmes Brigitte DEBRIENNE-JANEL, Christelle PIOT,

MM. Claude CHATELOT, Alain DONOT, Laurent GOUVERNEUR, Jean GUILLAUMEE, Jean-Paul HUVER, Fabrice LESEUR, Jean-François MARECHAL, Alain SABATIER.

➤ Membres excusés ayant donné un pouvoir non nominatif (22)

Mmes Ode CHEVAILLIER, Nadège COLIN, Christelle GAUVAIN, Mélanie HEILMER, Marie-Annick LANDREA, Annie LAURENT,

MM. Francisco ALBARRAS, Laurent AUBRIOT, Francis BAUDOT, David COLIN, Antony CORNOT, Stéphane FONTANESI, Michel HURSON, Hubert LESEUR, Osmane LESEUR, Claude MALINGRE, Jean MARCHANDET, James PASCAL, Eugène PEREZ, Pascal RENARD, Pascal ROSSIGNON, Jean-François VAN-HOORNE.

➤ Membres excusés (3)

MM. Philippe FEVRE, Jean-Paul HASSELER, Marc POULOT.

➤ Participaient également les représentants des communes en cours d'adhésion (1)

M. Jacques DELMOTTE.

➤ Participaient également (13)

Mmes Anaïs BOVIGNY, Annie CABROL, Maryse CHARPENTIER, Stéphanie PROBERT, Valérie REMENANT, Lucie VIAL,

MM. Alban BLANC, Olivier DECHARMES, Eric LAFON, Jean MASSON, Nicolas SERRAND.

40 membres sont présents, 10 sont représentés et 22 excusés ayant donné un pouvoir non nominatif soit 300 voix sur 356. La règle de quorum est satisfaite, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

Propos introductif de M. le Président

Dans le domaine économique, le GIP Haute-Marne a pour habitude d'associer les chambres consulaires dans un travail partenarial, de soutien mutuel et dans un climat de grande confiance.

M. le Président salue Mme Caroline TRIPIER, nouvelle présidente de l'établissement Haute-Marne de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Il félicite M. Jean-Paul HASSLER, excusé, qui vient d'être élu nouveau président de la CCI Grand Est.

Activité du GIP Haute-Marne en 2020

Après une année exceptionnelle en 2020, le GIP Haute-Marne a poursuivi sa politique de soutien à l'investissement public ou privé sur le territoire conformément à ses missions.

Sous réserve des décisions prises le 14 décembre 2021 en comité exécutif et en conseil d'administration, 787 opérations devraient bénéficier d'une décision de financement en 2021 pour un total de 26,7 M€.

Après une année 2020 très atypique (69 M€ d'engagements), l'activité du groupement revient donc à un niveau plus en phase avec les recettes annuelles.

Parmi ces décisions, 373 correspondent aux indemnités 2021 destinées aux restaurants ou bars fermés administrativement en début d'année pour cause de crise sanitaire. Les 414 autres décisions correspondent à des projets soutenus dans le cadre du programme d'activité.

M. le Président rappelle, qu'à compter de 2021, le mécanisme des dotations libres d'emploi ne concerne pas seulement les 18 communes incluses dans le périmètre des 10 km mais il bénéficie aussi aux deux communautés de commune présentes dans ce périmètre. Ces dotations se sont donc élevées à 2.993.208 € réparties entre :

- 1.290.570 € pour les 18 communes à raison de 613 € par habitant ;
- 1.494.052 € pour la Communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne ;
- 208.585 € pour la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise.

Comme lors des exercices précédents, l'action du GIP Haute-Marne s'est concentrée en priorité sur le soutien des entreprises avec 136 projets instruits pour un total d'aide de 10.224.000 €.

La quasi-totalité de ces financements portent sur les deux grands axes que sont l'immobilier d'une part (57 opérations) et l'innovation et les équipements productifs d'autre part (68 opérations).

La crise sanitaire de la Covid-19 a cependant malmené l'économie. Des mesures exceptionnelles ont été mises en œuvre notamment dans le cadre du Plan de Relance. L'Etat a produit un effort sans précédent, la région et le GIP Haute-Marne y ont pris leur part.

M. le Président voudrait mettre en avant la grande réactivité des entreprises de notre territoire (et l'efficacité de ceux qui sont chargés de les accompagner) :

- 181 projets ont été retenus dans le plan de Relance Industrie sur la Région Grand Est, soit 3,3 projets éligibles pour 100.000 habitants en moyenne ;
- 13 projets retenus sont présentés par des entreprises de Haute-Marne.

Le département se distingue par sa capacité à mobiliser sur ses projets industriels avec 7,5 projets éligibles pour 100.000 habitants. Aucun territoire ne fait mieux rapporté au poids démographique.

En matière d'environnement, le GIP Haute-Marne poursuit ses actions - en partenariat avec EDF - dans le domaine de la maîtrise énergétique des bâtiments publics avec 40 opérations pour 364.000 €.

De même la sylviculture est accompagnée avec 16 opérations aidées pour un total de 417.000 €.

Les soutiens aux autres investissements publics ont été nombreux au cours de cet exercice 2021. 202 financements devraient être actés pour 12.083.985 € au profit des communes, des communautés de communes, des syndicats, du Conseil départemental et de l'Etat.

Parmi ces différents projets, il faut noter le soutien apporté à VNF pour la remise à niveau des ouvrages des lacs d'alimentation du canal entre Bourgogne et Champagne. Le GIP Haute-Marne a acté trois aides relatives au lac de la Mouche pour un total de 2.534.147 €. Par ailleurs, M. le Président souligne l'ampleur des efforts d'investissement des collectivités dans le domaine de l'eau qu'il s'agisse d'alimentation en eau potable, d'assainissement ou de gestion des cours d'eau (GEMAPI). Sur ces thématiques, le GIP Haute-Marne a participé, en 2021, à 103 opérations pour 4.256.709 € de subvention (sur un total d'investissement de 23,8 M€).

Situation économique et perspectives

L'économie française a connu en 2021 un redémarrage dont la Haute-Marne a su tirer profit.

Ce retour de l'activité économique n'est cependant pas uniforme, certains secteurs d'activité connaissent encore des difficultés comme le médical ou la sous-traitance automobile. L'aéronautique qui avait connu un gros creux, repart plus tôt qu'envisagé.

Malgré cette reprise de l'activité, les entreprises du territoire font très souvent face à deux grandes difficultés : la difficulté d'approvisionnement et la difficulté de recrutement.

La difficulté d'approvisionnement porte autant sur les matières premières que sur les composants électroniques, mécaniques ou autres. Cette pénurie relative frappe toutes les économies occidentales. Elle a deux conséquences très dommageables :

- Une tension sur les prix qui fait craindre le retour de l'inflation et qui nécessite un effort commercial pour tenter de préserver les marges en répercutant ces hausses de coûts sur les clients ;
- Un aléa très important sur les délais de livraison qui peut déboucher sur un véritable frein dans la production et la livraison des clients. Aujourd'hui, des entreprises haut-marnaises enregistrent des commandes de leurs clients sans savoir quand elles pourront les livrer.

Par ailleurs, les tensions sur le marché de l'emploi sont particulièrement criantes et tous les secteurs d'activité le ressentent. Désormais, le niveau d'activité des entreprises peut être freiné par les compétences disponibles.

Tous les observateurs s'entendent pour affirmer que ce problème est structurel. Le taux de chômage est significatif alors que dans le même temps il existe des offres d'emplois non pourvues dans nombre d'entreprises.

Il faut transformer cette contrainte en opportunité en misant sur la formation, sur l'alternance, sur les nouvelles méthodes de recrutement et de formation au sein des entreprises. C'est une opportunité pour des reconversions professionnelles, de nouveaux parcours, de nouveaux départs pour nos jeunes.

A titre d'exemple, à l'initiative de NOGENTECH se prépare l'ouverture, l'an prochain, d'une école de production. C'est l'une des trois premières écoles de production labellisées dans la Région Grand Est. Elle aura pour axe professionnel l'usinage et délivrera des diplômes de CAP ou Bac Pro. Le GIP Haute-Marne complètera l'appui de l'Etat et de la Région afin que cette initiative aboutisse et il accompagnera l'aménagement immobilier qui est étudié par la CCI Meuse Haute-Marne.

Ce défi de l'emploi et des compétences doit maintenant faire partie des priorités des politiques publiques.

Pour autant, d'autres défis devront être relevés. C'est le cas notamment à la nécessaire transition énergétique et à la décarbonation des énergies. Ces défis vont imposer des mutations technologiques au sein du tissu économique, des nouvelles filières vont émerger tandis que certaines activités vont progressivement disparaître. Il appartiendra au GIP Haute-Marne d'accompagner ces mutations, de les susciter, de les faciliter. Pour ce faire, il faut disposer de moyens pour réaliser ces ambitions.

Dans le cadre de l'examen du projet de loi de Finance pour 2022, un amendement gouvernemental a été voté permettant le maintien des ressources du GIP Haute-Marne à leur niveau actuel (28,6 M€) sur trois années supplémentaires, de 2023 à 2025.

M. le Président informe les membres que M. Fevre a été élu Vice-Président du GIP Haute-Marne lors du conseil d'administration du 213 septembre 2021.

M. Fevre rappelle qu'il défend l'action du GIP Haute-Marne sur le territoire et souligne l'importance du groupement comme soutien de l'économie haut-marnaise.

Décisions de l'Assemblée Générale

Budget 2022 (délibération 21-06)

Un budget doit prévoir et autoriser les recettes et dépenses du GIP Haute-Marne de chaque exercice.

Le tableau 1 présente les emplois : pour 2022 il est prévu d'employer 4,8 personnes ETP (équivalent temps plein de travail), un collaborateur mis à disposition par le Conseil Départemental Haute-Marne pour 0,9 ETP et quatre personnels en propre pour 3,9 ETP.

Le tableau 2 présente le compte de résultat prévisionnel. Les charges se décomposent en trois parties : les frais de personnel pour 334.400 €, les charges de fonctionnement pour 1.963.000 € (dont les dotations aux amortissements et aux provisions ainsi que les pertes éventuelles sur créances irrécouvrables pour 1.700.000 €) et les interventions pour 38.500.000 € (dotations communales et intercommunales du rayon des 10 km et versements de subvention). Le total des charges s'élève à 40.797.400 €.

Les produits se décomposent en deux parties : la dotation "accompagnement" est estimée à 28.615.752 € (montant identique à 2021) et les produits divers de gestion courante à 720.000 € (reprise sur provisions, remboursement de trop perçu de subventions, intérêts perçus sur les prêts, produits exceptionnels). Le total des produits s'élève à 29.335.752 €.

La différence entre les recettes et les charges fait apparaître une perte prévisionnelle de 11.461.648 €. Compte tenu des dotations aux amortissements, l'insuffisance d'auto-financement est de 10.761.648 €.

L'état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale indique un prélèvement sur le fonds de roulement de 15.276.648 € (total des emplois 16.776.648 € contre total des ressources 1.500.000 €). Les dépenses d'investissement (6.015.000 €) se composent d'investissements immatériels (développement informatique, internet) et matériels pour le groupement (15.000 €) et de possibilités d'octroi de prêts et de prise de participation pour 6.000.000 € conformément au programme d'activité et aux conventions de compte courant passées avec Haute-Marne Fonds Propres. Les recettes d'investissement de 1.500.000 € correspondent aux échéances de prêts remboursées au groupement.

Pour rappel, conformément à la délibération 18-08 du 10 décembre 2018 concernant la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP), le GIP Haute-Marne doit tenir une comptabilité des engagements sans pour autant être soumis à la tenue d'une comptabilité budgétaire complète (avec autorisations de programmes et crédits de paiement). Ainsi, les montants détaillés des engagements établis à la fin de l'exercice du GIP Haute-Marne feront l'objet d'une publication en annexe du compte financier 2021.

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'adopter le budget 2022 proposé.

Programme d'activité 2022 (délibération 21-07)

L'action du groupement est encadrée par un programme annuel d'activité qui récapitule l'ensemble des dispositifs d'aide mis en œuvre sous forme d'actions précisant l'objectif, les bénéficiaires, les critères d'éligibilité, le zonage éventuel, les modalités d'instruction, le mode de financement et les délégations accordées au comité exécutif.

Le programme d'activité 2022 proposé contient 40 actions réparties en cinq thématiques : environnement & énergies, entreprises & technologies, tourisme & attractivité, équipements & services et infrastructures.

Il reprend les dispositifs du programme d'activité 2020, certaines actions ayant fait l'objet d'ajustements rédactionnels sans en modifier l'intensité de financement.

Les modifications sont :

- Actions 22-04 - "Amélioration des conditions de mobilisation des ressources bois"

En cas de cofinancement l'aide du groupement complète les autres aides publiques dans la limite globale de 50% pour un projet individuel et de 80% pour un projet collectif.

- Actions 22-06 - "Aide directe ou indirecte à l'immobilier pour les entreprises"
Pour les activités relevant des secteurs du commerce et du service, seuls les projets sans concurrence locale peuvent être étudiés (seuls les constructions et aménagements pourront être retenus ; les acquisitions étant exclues).
Cette restriction relative à l'absence de concurrence pourra être levée au cas par cas pour les projets localisés dans la zone proche historique.
- Actions 22-08 - "Aide directe ou indirecte à l'immobilier de service"
Les projets des associations d'insertion et de formation peuvent être éligibles.
- Actions 22-09 - "Accompagner l'achèvement des zones d'activité économique"
La création de dessertes douces pour accéder aux zones d'activités, commerciales et zones offrant des services à la population sont éligibles.
- Actions 22-20 - "Habitat locatif à titre de résidence principale" (nouvelle action)
Une nouvelle action est créée pour accompagner les projets immobiliers dans le domaine de l'habitat locatif à titre principal.
Sont éligibles, les projets publics et privés pour des opérations dont le coût de travaux est au minimum de 15.000 € HT. Le taux maximum est de 35%.

Les bénéficiaires sont :

- Collectivités et leurs groupements de la zone de proximité (hors collectivité bénéficiant d'un contrat de centralité) ;
- Particuliers et SCI : zone proche historique.

- Actions 22-32 - "Eaux usées et eaux pluviales"

Zone	Travaux min	Taux max	Subv min
Zone proche historique	Pas de plancher	30%	2.000
Zone de proximité	15.000	25%	3.000
Hors Zone de Proximité	15.000	20%	3.000

- Actions 22-33 - "Eau potable"

Zone	Travaux min	Taux max	Subv min
Zone proche historique	Pas de plancher	30%	2.000
Zone de proximité	15.000	25%	3.000
Hors Zone de Proximité	15.000	20%	3.000

- Actions 22-37 - "Canal entre Champagne et Bourgogne"

Le taux maximum est de 30%.

M. Thieriot se félicite de l'écoute apportée par le groupement au territoire proche de CIGEO.

M. Novac souhaite connaître l'évolution de la population dans les différentes zones historique, de proximité et hors proximité.

M. le Président rappelle que le GIP Haute-Marne accompagne les politiques d'attractivité. Ainsi, en matière de santé le groupement devra être au tour de table financier des projets immobiliers à Chaumont et Langres dans le cadre de la réorganisation de la carte hospitalière.

M. Boullée fait état des difficultés rencontrées par les pêcheurs dans le canal du fait de la présence d'une algue invasive. Il suggère que le GIP Haute-Marne soutienne VNF pour résoudre ce problème.

M. le Président rappelle que le groupement accompagne VNF sur des gros aménagements. En revanche, le GIP Haute-Marne n'est pas là pour répondre aux problématiques d'entretien ou d'exploitation du canal.

M. Boullée demande si le GIP Haute-Marne participera financièrement à l'agence d'attractivité touristique.

M. le Président lui répond que le groupement n'a pas été sollicité.

A une question de la salle, M. le Président apporte l'information selon laquelle une action est en réflexion à l'initiative du conseil départemental de la Haute-Marne et de l'Etat afin d'inciter les particuliers à se mettre aux normes en matière d'assainissement autonome.

M. le Sous-Préfet souligne l'effort collectif de l'ensemble des financeurs publics pour faire face à la crise et maintenir à niveau l'économie haut-marnaise malgré les tensions sur l'emploi et les matières premières. Dans cette situation, le GIP Haute-Marne a su prendre sa part, non pas comme un simple financeur mais comme un partenaire actif.

Le tissu industriel a fait preuve de résilience et la Haute-Marne a révélé son excellence industrielle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Le Commissaire du Gouvernement

24 JAN. 2022

Le Président



Nicolas LACROIX

PS : engagements et fonds de roulement

Au 14 décembre 2021 et sous réserve du contrôle économique et financier, le fonds de roulement s'élève à 72.157.929,64 € compte tenu du résultat prévisionnel 2021.

Le cumul des engagements en gestion restant à verser s'élève à 70.302.680,34 € (hors les 6.995.113,00 € d'engagements programmés sur des exercices ultérieurs).

En conséquence, les fonds restant disponibles pour des engagements financiers en 2021 s'élèvent à 1.855.249,30 €.

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 14 DECEMBRE 2021	N° 21-06
OBJET : Budget 2022	

Nombre de membres en exercice	128 (356 voix)
Présents	40 (268 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	32 (32 voix)
Total des membres présents ou représentés	72 (300 voix)
Quorum	179 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	3 (3 voix)
N'ont pas participé au vote	0 (0 voix)

Un budget doit prévoir et autoriser les recettes et dépenses du GIP Haute-Marne de chaque exercice.

Le tableau 1 présente les emplois : pour 2022 il est prévu d'employer 4,8 personnes ETPT (équivalent temps plein de travail), un collaborateur mis à disposition par le Conseil Départemental Haute-Marne pour 0,9 ETP et quatre personnels en propre pour 3,9 ETP.

Le tableau 2 présente le compte de résultat prévisionnel. Les charges se décomposent en trois parties : les frais de personnel pour 334.400 €, les charges de fonctionnement pour 1.963.000 € (dont les dotations aux amortissements et aux provisions ainsi que les pertes éventuelles sur créances irrécouvrables pour 1.700.000 €) et les interventions pour 38.500.000 € (dotations communales et intercommunales du rayon des 10 km et versements de subvention). Le total des charges s'élève à 40.797.400 €.

Les produits se décomposent en deux parties : la dotation "accompagnement" est estimée à 28.615.752 € (montant identique à 2021) et les produits divers de gestion courante à 720.000 € (reprise sur provisions, remboursement de trop perçu de subventions, intérêts perçus sur les prêts, produits exceptionnels). Le total des produits s'élève à 29.335.752 €.

La différence entre les recettes et les charges fait apparaître une perte prévisionnelle de 11.461.648 €. Compte tenu des dotations aux amortissements, l'insuffisance d'autofinancement est de 10.761.648 €.

L'état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale indique un prélèvement sur le fonds de roulement de 15.276.648 € (total des emplois 16.776.648 € contre total des ressources 1.500.000 €). Les dépenses d'investissement (6.015.000 €) se composent d'investissements immatériels (développement informatique, internet) et matériels pour le groupement (15.000 €) et de possibilités d'octroi de prêts et de prise de participation pour 6.000.000 € conformément au programme d'activité et aux conventions de compte courant passées avec Haute-Marne Fonds Propres. Les recettes d'investissement de 1.500.000 € correspondent aux échéances de prêts remboursées au groupement.

Pour rappel, conformément à la délibération 18-08 du 10 décembre 2018 concernant la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP), le GIP Haute-Marne doit tenir une comptabilité des engagements sans pour autant être soumis à la tenue d'une comptabilité budgétaire complète (avec autorisations de programmes et crédits de paiement). Ainsi, les montants détaillés des engagements établis à la fin de l'exercice du GIP Haute-Marne feront l'objet d'une publication en annexe du compte financier 2021.

L'ASSEMBLEE GENERALE
PAR 300 VOIX POUR
DECIDE

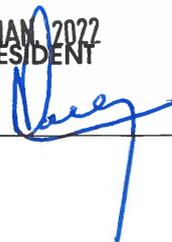
d'adopter le budget 2022 du GIP Haute-Marne joint en annexe.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
au Commissaire du Gouvernement, le

Chaumont, le

20 JAN. 2022
LE PRESIDENT



Le Commissaire du Gouvernement

24 JAN. 2022

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 14 DECEMBRE 2021	N° 21-07
OBJET : Programme d'activité 2022	

Nombre de membres en exercice	128 (356 voix)
Présents	40 (268 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	32 (32 voix)
Total des membres présents ou représentés	72 (300 voix)
Quorum	179 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	3 (3 voix)
N'ont pas participé au vote	0 (0 voix)

L'action du groupement est encadrée par un programme annuel d'activité qui récapitule l'ensemble des dispositifs d'aide mis en œuvre sous forme d'actions précisant l'objectif, les bénéficiaires, les critères d'éligibilité, le zonage éventuel, les modalités d'instruction, le mode de financement et les délégations accordées au comité exécutif.

Le programme d'activité 2022 proposé contient 40 actions réparties en cinq thématiques : environnement & énergies, entreprises & technologies, tourisme & attractivité, équipements & services et infrastructures.

Il reprend les dispositifs du programme d'activité 2020, certaines actions ayant fait l'objet d'ajustements rédactionnels sans en modifier l'intensité de financement.

Les modifications sont :

- Actions 22-04 - "Amélioration des conditions de mobilisation des ressources bois"
En cas de cofinancement l'aide du groupement complète les autres aides publiques dans la limite globale de 50% pour un projet individuel et de 80% pour un projet collectif.
- Actions 22-06 - "Aide directe ou indirecte à l'immobilier pour les entreprises"
Pour les activités relevant des secteurs du commerce et du service, seuls les projets sans concurrence locale peuvent être étudiés (seuls les constructions et aménagements pourront être retenus ; les acquisitions étant exclues).
Cette restriction relative à l'absence de concurrence pourra être levée au cas par cas pour les projets localisés dans la zone proche historique.
- Actions 22-08 - "Aide directe ou indirecte à l'immobilier de service"
Les projets des associations d'insertion et de formation peuvent être éligibles.
- Actions 22-09 - "Accompagner l'achèvement des zones d'activité économique"
La création de dessertes douces pour accéder aux zones d'activités, commerciales et zones offrant des services à la population sont éligibles.
- Actions 22-20 - "Habitat locatif à titre de résidence principale" (nouvelle action)
Une nouvelle action est créée pour accompagner les projets immobiliers dans le domaine de l'habitat locatif à titre principal.
Sont éligibles, les projets publics et privés pour des opérations dont le coût de travaux est au minimum de 15.000 € HT. Le taux maximum est de 35%.
Les bénéficiaires sont :
 - Collectivités et leurs groupements de la zone de proximité (hors collectivité bénéficiant d'un contrat de centralité) ;
 - Particuliers et SCI : zone proche historique.

- Actions 22-32 - "Eaux usées et eaux pluviales"

Zone	Travaux min	Taux max	Subv min
Zone proche historique	Pas de plancher	30%	2.000
Zone de proximité	15.000	25%	3.000
Hors Zone de Proximité	15.000	20%	3.000

- Actions 22-33 - "Eau potable"

Zone	Travaux min	Taux max	Subv min
Zone proche historique	Pas de plancher	30%	2.000
Zone de proximité	15.000	25%	3.000
Hors Zone de Proximité	15.000	20%	3.000

- Actions 22-37 - "Canal entre Champagne et Bourgogne"
Le taux maximum est de 30%.

Il est proposé à l'assemblée générale d'adopter le programme d'activité 2022 joint en annexe.

**L'ASSEMBLEE GENERALE
PAR 300 VOIX POUR
DECIDE**

d'adopter le programme d'activité 2022 joint en annexe.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	Chaumont, le 20 JAN. 2022 LE PRESIDENT 

Le Commissaire du Gouvernement

24 JAN. 2022